

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.
Sur un an . . . 26 fr.
Six mois . . . 14 »
Trois mois . . . 7 »

PREMIERES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 l'ombro
Impressé et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
Chez M. van Weelden, libraire,
et chez les Héritiers Doornik,
braires, Lange Pooten, à La Haye.

LA HAYE, 19 Janvier.

Le Roi, a reçu hier, en audience particulière M. le chevalier de Bazo, chambellan de S. M. la reine d'Espagne. Ce diplomate a remis entre les mains de S. M. les lettres de créance qui l'accréditent près la cour des Pays-Bas en sa qualité de ministre-résident de S. M. la reine d'Espagne.

Affaires de France.

La chambre des pairs de France a adopté, dans sa séance d'avant-hier, le paragraphe de l'Adresse relatif aux affaires de la Corse. M. le comte de La Roche a demandé à ce sujet quelques explications à M. Guizot; mais M. le ministre des affaires étrangères n'a voulu entrer dans aucun détail, sous prétexte qu'en ce moment même la France et l'Angleterre prennent des mesures pour en finir une bonne fois avec la lutte entre Montevideo et Buenos-Ayres.

Le paragraphe qui concerne l'Algérie n'a donné lieu qu'à une courte discussion. M. le marquis de Boissy a voulu savoir ce que le gouvernement entend faire d'Abd-el-Kader. La question était trop directe pour que M. Guizot pût y répondre. Aussi s'est-il borné à dire que le gouvernement ne se croit pas lié par la parole d'un des généraux, voire même d'un prince du sang. Il a ajouté que le ministère saurait concilier les deux grands intérêts engagés dans cette question: l'intérêt de l'Etat et la valeur morale des promesses faites par M. le duc d'Aumale et par le général Lamoricière.

La tâche du gouvernement est, du reste, simplifiée aujourd'hui par Abd-el-Kader lui-même. Le Journal des Débats annonce, en effet, qu'il a écrit au roi une lettre, où il déclare s'en rapporter à sa sagesse, et accepter tout ce que S. M. décidera à son égard. Cela étant, il est très-probable que l'ex-émir restera en France. L'opinion publique se prononce de plus en plus contre l'envoi de ce chef redoutable en Egypte, d'où il pourrait, à la première occasion favorable, repasser en Algérie et y fomenteur de nouveaux troubles.

Au moment du départ du courrier, la chambre des pairs mettait en discussion le paragraphe relatif aux budgets réformistes. M. le comte d'Alton-Shée ayant demandé la parole sur ce paragraphe, on doit s'attendre à de nouvelles extravagances de sa part, tout au moins à un éloge de la Convention.

L'Adresse de la chambre des députés a été lue avant-hier en séance publique. Nous la publions plus loin. On y remarquera, cependant, elle contient une phrase qui, en n'en peut douter, souleva de violents débats au sein de l'assemblée.

L'esprit public, à Paris, n'a jamais été plus facile à émouvoir qu'en ce moment. Le 3 p. e. à 74, est déjà bien bas; on n'aurait jamais cru qu'il fût possible, au milieu de la paix profonde dont jouit la France, surtout après la conclusion du dernier emprunt qui devait rendre aux opérations tout leur essor, et aux capitalistes une base certaine. Il a pourtant baissé encore, il est pendant un moment, à Tortoni, tombé à 73 fr. 50; il ne s'est relevé qu'à 73-70, quoique le bruit de l'indisposition du roi ait été formellement démenti. D'après les correspondances de Paris, on paraît croire, malgré ce démenti, que le roi est affligé d'un rhume; et ce qui est plus probable, on craint que les conséquences morales de la plus récente que Louis-Philippe a faite ne réagissent profondément sur sa constitution physique. On ne doit pas oublier maintenant que tout, jusque dans ces derniers temps, n'a cessé de témoigner en faveur d'une consti-

tution vigoureuse, qui ne se ressentait ni du poids des années, ni de la fatigue des émotions auxquelles ce souverain s'est vu constamment en proie pendant sa longue carrière.

On lit dans le Journal des Débats :

« Depuis quelques jours le bruit a couru que la santé du roi était altérée. Ce bruit n'a aucune espèce de fondement. S. M. jouit d'une santé parfaite et a repris, depuis son retour de Dreux, le cours ordinaire de ses occupations.

S. M. a travaillé hier avec le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'intérieur. »

Le Globe de Londres parle de nouveau, sur la foi d'une correspondance de Paris, du projet d'abdication que Louis-Philippe aurait conçu, et ce journal pense que cette nouvelle n'est pas aussi absurde que certains journaux de Paris l'ont prétendu. Si la Providence devait, dit le Globe, prolonger la vie de Louis-Philippe jusqu'à la majorité du comte de Paris, une abdication serait absurde, mais la mort de Louis-Philippe, cette année ou l'année prochaine, serait un événement très-calamiteux. Toutefois le Globe pense que les partis opposés au gouvernement actuel, ne sont ni assez nombreux ni assez bien organisés, pour pouvoir faire craindre de graves événements; cependant, quelque convulsion aurait lieu inévitablement.

L'Angleterre poursuit en ce moment avec une ardeur qui mérite d'attirer l'attention des autres peuples, l'exécution de son système défensif. Nous la voyons entreprendre sur la plus grande échelle la fortification de ses côtes, de ses ports de mer, nous la voyons depuis deux ans augmenter l'importance de sa marine militaire; ce n'est pas encore assez, elle transforme en ce moment d'anciens vaisseaux de ligne en vastes batteries flottantes, mues par la vapeur et destinées à la protection du littoral; elle organise en bataillons réguliers les ouvriers des ateliers de la marine; elle protège par des fortifications les arsenaux de la marine militaire. Enfin le gouvernement vient de donner l'ordre d'augmenter le corps de l'artillerie à pied d'un quart du nombre des compagnies et des hommes qui le composaient en 1847. On sait qu'en Angleterre le corps total de l'artillerie ne forme qu'un seul régiment fort de sept escadrons à cheval et de dix bataillons à pied, dont le nombre est invariablement fixé à Woolwich, sur le pont de Londres, par un ponton de huit compagnies d'artillerie, qui donneront un total de 1000 hommes.

Les progrès de l'industrie qui sont faits presque tous dans des manufactures, ont été dans les prévisions d'avenir, l'Angleterre a une importance toute de premier ordre au perfectionnement de sa marine à vapeur. Les lords de l'amirauté viennent d'assister à une expérience faite sur le bateau à vapeur le Banshee, qui permet de le considérer comme le bateau à vapeur le plus rapide qui soit au monde. Il est arrivé jusqu'à faire 8 lieues de poste ordinaire par heure, c'est-à-dire 32 kilom. Les bateaux français les plus rapides ne dépassent pas 20 kilomètres, et restent presque toujours au-dessous.

La Revue des Deux-Mondes, dévouée au cabinet français, s'occupe dans son dernier numéro des pièces diplomatiques communiquées aux chambres françaises sur la question suisse. Elle dit que la publication de ces pièces lui paraît de nature à justifier la marche que le gouvernement français a suivie dans cette longue et difficile affaire, et que, s'il n'y a pas eu en Suisse d'intervention armée, c'est à lui qu'on le doit.

Il ressort évidemment des pièces communiquées aux chambres, continue la Revue, que, sans les remontrances, sans la

résistance même du gouvernement français, le gouvernement autrichien aurait pris des mesures actives contre le parti dominant dans la diète longtemps avant qu'elles eussent été provoquées par des hostilités ouvertes, et aurait, pour prévenir une guerre civile en Suisse, risqué une guerre générale en Europe. Ainsi, dès le mois d'octobre 1846, M. de Metternich, alarmé par la révolution de Genève, exprimait sa conviction qu'une intervention étrangère deviendrait tôt ou tard légitime et nécessaire, et M. Guizot, de son côté, objectait qu'une pareille mesure, sans une nécessité évidente et impérieuse, ne résoudre rien et serait mal accueillie par les deux partis rivaux qui se partageaient la confédération. Plus tard, au mois de juin de 1847, quand la rupture de la paix entre les cantons semblait devenir de plus en plus inévitable, M. de Metternich voulait encore aller au-devant de l'événement, et faisait faire au cabinet français des propositions plus formelles. Il proposait qu'avant que la diète s'engageât par un vote, les puissances prissent les devants pour l'arrêter, et déclarassent officiellement qu'elles ne souffriraient pas que le principe de la souveraineté cantonale fût violé, ou que l'état de paix matérielle fût troublé, de quelque côté que dut venir l'agression. M. de Metternich se disait convaincu que cette seule déclaration suffirait pour arrêter la diète et pour contenir le parti radical; mais cette démarche que suggérait le cabinet autrichien renfermait un grave péril: elle engageait nécessairement les puissances dans la voie de l'intervention armée. M. Guizot jouait avec raison que poser un pareil ultimatum, c'était s'enlever toute liberté d'action, et que, si la diète ne s'arrêtait pas d'elle-même, les puissances s'obligeaient d'avance à l'arrêter par la force.

Nous n'avons pas besoin de revenir sur les faits qui ont rendu la médiation inutile, ils sont suffisamment connus. La note collective est arrivée trop tard, cela est incontestable; mais nous croyons qu'on fait beaucoup trop d'honneur à l'adresse de Lord Palmerston en lui attribuant ce résultat. Le cabinet anglais s'est trompé comme les autres; il ne prévoyait probablement pas plus que nous que la lutte serait si promptement terminée en Suisse. Tout le monde savait certainement quelle en devait être l'issue définitive, personne ne se doutait qu'elle pût être aussi immédiate, et, en dernier résultat, le gouvernement français peut dire à juste titre qu'il avait ramené l'Europe à ses propres vues et à sa propre politique, car non-seulement il avait empêché une intervention isolée, mais encore il avait prévenu toute chance de collision générale en réunissant les cinq puissances dans une démarche commune.

La Revue termine ainsi :

« Cette médiation est pour le moment terminée. Ainsi, dans la conférence qui se tient depuis quelque temps à Paris, l'Angleterre a cessé d'être représentée; et comme la Russie n'avait pas fait connaître à la diète la première note collective, elle n'a point pris part non plus à celle qui vient d'être rédigée et qui ne sera présentée qu'au nom des trois cabinets de France, d'Autriche et de Prusse. Dans cette note, les trois gouvernements reconnaissent que, le Sonderbund ayant cessé d'exister au moment où la médiation avait été proposée, il était naturel que la diète eût rejeté cette proposition; mais ils déclarent qu'ils considèrent toujours la souveraineté cantonale comme la base de la confédération, qu'à leurs yeux cette souveraineté n'existe pas, tant que les cantons vaincus sont occupés militairement, et que la Suisse ne sera pas rendue à une condition régulière tant que tous les cantons n'auront pas recouvré le libre exercice des droits sur le maintien desquels sont fondées les relations de la confédération avec l'Europe. »

Il se confirme qu'au commencement de l'année, Lord Palmerston a adressé une note au prince de Metternich pour de-

vant elle un avenir superbe; car elle doit être la plus riche héritière de France... On évalue la fortune des Beaumesnil à plus de trois millions de rentes... en propriétés.

— Trois millions de rentes! — dit Olivier en riant: — c'est donc vrai? il y a donc des gens qui ont réellement trois millions de rentes... ça existe; ça va... ça vient... ça vit... ça parle... comme nous autres... il faudra que tu me fasses envisager un de ces phénomènes-là, Gerald...

— A ton service... Mais je te prévins qu'ordinairement c'est assez laid à contempler... je ne parle pas de Mlle de Beaumesnil, je ne sais si elle est aussi jolie que sa mère...

— Je serais curieux de savoir ce que, diable! on peut faire de trois millions de rente, — dit en toute sincérité le commandant, en secouant la cendre de sa pipe sur la table.

— Ah! mon Dieu, ah grand Dieu! — s'écria Mme Barbançon qui pendant cette partie de l'entretien avait lu la lettre que le digne monsieur venait de lui remettre, — c'est-il possible... moi... en voiture... en voiture bourgeoise?

— A qui en avez-vous, maman Barbançon? — dit le commandant.

— A qui j'en ai, Monsieur? J'ai qu'il faut que vous me permettiez tout de suite de sortir.

— A votre aise; mais où allez-vous, comme ça, sans indiscretion?

— Chez Mme la comtesse de Beaumesnil, et dans sa propre voiture... encore... — dit la ménagère d'un ton important — il s'agit de renseignements que je puis seule lui donner, à ce qu'il paraît... Que je devienne honapartiste, si je sais ce que ça peut être! mais c'est égal...

Puis s'interrompant, l'ancienne sage-femme poussa une exclamation, comme si une idée subite lui était traversée l'esprit, et elle dit à son maître:

— Monsieur...

— Eh bien!...

— Voulez-vous venir un instant avec moi dans le jardin? j'ai à vous parler en secret, dans le plus profond secret.

— Oh! oh! — répondit le commandant, en sortant de la tonnelle sur les pas de la ménagère, — c'est grave... allons, je vous suis, maman Barbançon.

La ménagère ayant emmené son maître à quelques pas de la tonnelle, lui dit à voix basse et d'un air de mystère:

— Monsieur, vous connaissez bien Mme Herbaut, qui demeure au second, qui est commerçante retirée, qui a deux filles, et chez qui j'ai présenté M. Olivier, il y a quinze jours?

— Je ne la connais pas; mais vous m'avez souvent parlé d'elle... après?

— Je me souviens maintenant que son amie intime, Mme Lainé, est en Italie, gouvernante de la fille d'une comtesse qui a un nom dans le genre de Beaumesnil; c'est peut-être la même comtesse.

— C'est possible... maman Barbançon... Ensuite?

— On veut peut-être avoir des renseignements de moi sur Mme Lainé, que j'ai vue chez Mme Herbaut.

— Cela se peut, maman Barbançon... et tout à l'heure vous saurez à quoi vous en tenir, puisque vous vous rendez chez Mme de Beaumesnil.

— Ah mon dieu! Monsieur, une autre idée!

— Voyons l'autre idée! — dit le commandant avec une patience angélique.

— Je vous ai parlé de cette jeune femme masquée qui...

— Vous allez recommencer cette histoire-là, — s'écria le commandant en commençant d'opérer vivement sa retraite.

— Non, Monsieur; mais si tout ce que j'apporait à la jeune femme?

— Le meilleur moyen de le savoir, maman Barbançon, c'est de partir au plus tôt, nous y gagnerons tous les deux.

— Vous avez raison, Monsieur, je pars...

Et suivant son maître qui retournait sous la tonnelle rejoindre ses convives, la ménagère dit au valet de pied qui s'était tenu à quelques pas de distance de la grille:

— Jeune homme, je mets mon bonnet à nœuds coquelicot et mon beau chape orange, et vous pourrez disposer de moi...

Quelques instants après, Mme Barbançon, passant triomphalement en voiture devant la grille de la tonnelle, crut devoir, par déférence, se lever tout debout dans le carrosse, et faire une gracieuse révérence, adressée à son maître et à ses deux convives.

Sept heures sonnèrent alors à une horloge lointaine.

— Diable! — dit Olivier d'un air contrarié, — sept heures... il faut que je te quitte, mon cher Gerald...

— Déjà?... et pourquoi?...

— J'ai promis à un brave maître maçon des Batignolles, d'aller ce soir, à sept heures, copier et apurer des mémoires... Tu ne sais pas ce que c'est, toi, que d'apurer des mémoires?

— En effet, tu m'avais prévenu que tu n'étais libre que jusqu'à sept heures, — dit Gerald d'un air contrarié, — je l'avais oublié: je me trouvais si bien de notre causerie...

— Olivier, — dit le commandant, qui semblait pensif depuis que son neveu

EQUILIBRE DU JOURNAL DE LA HAYE 20 JANVIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE IV.

A la voix du commandant Bernard, Mme Barbançon arriva en hâte, s'accusa auprès de son maître, et dit au domestique qui attendait!

— Vous avez une lettre pour moi, mon garçon? et de quelle part?

— De la part de Mme la comtesse de Beaumesnil, Madame, — répondit le domestique, en remettant la lettre à Mme Barbançon au travers de la grille.

— Maman, la comtesse de Beaumesnil? — dit l'ancienne sage-femme tout ébahie, — connais pas.

Et elle ouvrit vivement la lettre en répétant:

— Connais pas, du tout, mais du tout; du tout!

— La comtesse de Beaumesnil? — dit Gerald avec un accent d'intérêt.

— Tu sais qui elle est? — lui demanda Olivier.

— Il y a deux ou trois ans, je l'ai vue dans le monde, — répondit Gerald, — elle était alors d'une beauté idéale; mais la pauvre femme, depuis plus d'une année, n'a pas quitté son lit... On la dit dans un état de santé désespéré... Pour comble de malheur, M. de Beaumesnil, qui était allé conduire en Italie leur fille unique, à qui les médecins ont ordonné l'air du Midi... M. de Beaumesnil vient de mourir à Naples des suites d'une chute de cheval.

— Quelle fatalité! — dit Olivier.

— De sorte que si Mme de Beaumesnil meurt, comme on le craint, — poursuivit Gerald, — voilà sa fille orpheline à l'âge de quinze ou seize ans...

— C'est bien triste... — dit le commandant. — Pauvre enfant!

— Mlle de Beaumesnil, du moins, — reprit Gerald, — Mlle de Beaumesnil a

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

mander au cabinet de Vienne des explications sur l'augmentation des troupes dans le royaume lombardo-vénitien, et sur l'occupation des principautés de Parme et de Modène.

Communication de ce document diplomatique aurait été adressée également aux autres grandes puissances et aux gouvernements de Turin et de Toscane, qui auraient depuis pareillement adressé des notes à la cour d'Autriche, faisant ressortir que le rassemblement de troupes dans les plaines de la Lombardie et du Pô ne saurait qu'accroître l'agitation populaire. Jusqu'ici la réponse du cabinet de Vienne n'est point encore parvenue à Londres.

Les désordres de Milan ont excité à Vienne plus de regrets que de craintes, car les forces militaires réunies actuellement en Lombardie sont suffisantes pour y maintenir l'ordre.

On manda de Modène que le duc a pris lui-même le commandement des troupes autrichiennes, dont il a réclamé l'appui conformément aux traités.

Des lettres de Rome, en date du 8 janvier, mandent que le St-Père, en conséquence de son *motu proprio* relatif au conseil des ministres, a nommé ministre de l'intérieur Mgr Camille Amici, vice-président de la consulte d'Etat et secrétaire du conseil des ministres; secrétaire du conseil des ministres, Mgr Sharretti, substitut de la secrétairerie d'Etat; vice-président de la consulte d'Etat, Mgr François Pentini, doyen des clercs de la chambre et président des archives.

L'année dernière, 21,536 navires ont acquitté le péage du Sund; 10,674 étaient venus de la mer du Nord et 10,862 de la Baltique; c'est le plus grand nombre depuis 10 ans. L'année dernière, 1879 navires, dont 771 chargés de blé, ont passé le Grand-Belt.

Nous publions plus loin la note adressée par le pape à la Diète suisse. Une correspondance de Berne, du 13 janvier, adressée au *Constitutionnel*, assure que la commission proposera de ne pas faire de réponse à cette note. L'assemblée fédérale prendrait, à cet égard, une décision dans laquelle elle indiquerait qu'elle ne croit pas devoir, elle, autorité politique, répondre à une puissance qui s'adresse à elle comme autorité religieuse. La Diète discutera également demain une motion du député de Zurich, tendant à la suppression du camp fédéral cette année.

L'ambassadeur de France, M. Bois-le-Comte, a décidé de fixer sa résidence à Neuchâtel, où il sera en mesure de se concerter avec l'envoyé de Prusse. Jusqu'à présent, la nouvelle note qu'on nous annonce de Paris, et qui aurait été concertée entre M. Guizot, Colloredo et Radowityz, n'est pas arrivée à Berne; mais on l'y attend d'un jour à l'autre.

Dans sa séance du 10, le grand-conseil suisse a adopté dans un premier débat le projet de décret que nous avons mentionné concernant la sécularisation des biens du clergé séculier et régulier, la sanction du peuple réservée. Il a aussi adopté, à l'unanimité, le projet de constitution révisée.

Le principe du suffrage universel a été adopté. A la date du 12, la note concertée à Paris entre MM. Guizot, Colloredo et Radowityz, n'était pas encore arrivée à Berne, mais on l'y attendait d'un jour à l'autre.

Le retour d'Espartero en Espagne a été salué par une partie de la presse anglaise comme le point de départ d'une ère nouvelle de prospérité et de bonheur pour ce pays. Malgré le peu de disposition que semble montrer jusqu'à présent du moins l'ex-régent à prendre de nouveau une part active dans les affaires de l'Espagne, le *Times* et quelques autres feuilles animées des mêmes sentiments contre ce qu'elles appellent le parti des *Afrancesados* voudraient faire sortir le duc de la victoire de la sage réserve qu'il s'est imposée et le pousser en quelque sorte à porter la main au gouvernement du vaisseau de l'état, cette main étant la seule, selon ces journaux, qui puisse l'empêcher de périr.

Le passage suivant d'un article du *Times* sur ce sujet donnera à nos lecteurs une idée de cette polémique à laquelle se mêlent comme on le verra les plus noires insinuations contre certains personnages:

« Bien que nous soyons peu disposés à accorder à Espartero ces éminentes qualités dont on l'a souvent supposé doué et que nous craignons qu'il ne

soit toujours près de manquer de résolution dans les grandes circonstances, cependant son patriotisme désintéressé et ses vœux honnêtes offrent un noble contraste avec les viles intrigues de ses ennemis invétérés, et le souvenir de ses vertus ne s'est point effacé encore de la mémoire du peuple espagnol.

Son retour à Madrid a été d'autant plus triomphant qu'il a soigneusement évité lui-même à ce qu'il fût dépourvu de toute espèce de parade et d'ostentation. Il a passé tout le temps de son exil dans une retraite qui ressemblait à une profonde indifférence pour les événements; sa réception n'avait été préparée par aucune intrigue ni achetée par aucune bassesse, et cependant à peine le fugitif de 1841 a-t-il remis le pied sur le sol du pays qui l'avait chassé ignominieusement, que l'enthousiasme de la nation espagnole éclate; sa demeure est en quelque sorte assiégée par une foule pressée de lui témoigner son affection et l'on oublie même dans ces témoignages de joie la présence de Christine l'ennemi le plus prononcé de l'ex-régent.

La reine, le pays et l'expérience des deux dernières années ont rendu pleine justice à Espartero. S'il est vrai qu'il est entré en Espagne à la prière et à la recommandation expresse de Narvaez, nous pouvons tirer de ce fait la conclusion que ses anciens adversaires se sont rappelés — qu'ils sont Espagnols, et que les seules personnes qui ont vu son retour avec regret sont celles qui se sont vendues à un maître étranger.

Nous pouvons donc nous livrer à l'espoir qu'en ce moment les éléments d'un parti national et d'un gouvernement fort existent en Espagne, si l'on peut trouver l'esprit et la main capables de les unir dans une cause commune.

Le pays n'est plus privé de ses meilleurs enfants par la proscription, l'exil ou le service à l'étranger. Les artifices à l'aide desquels Olozaga et Espartero avaient été bannis ont perdu leur funeste prestige.

Les victimes de ces artifices leur ont survécu et ceux qui les avaient complétés n'en sont que mieux connus. Entre Narvaez et les afrancesados il existe aujourd'hui une séparation qui tend à devenir de plus en plus profonde et le moment n'est pas loin où le pays lui-même secouera sa fatale apathie et répondra à l'appel de chefs véritablement espagnols.

Il est temps encore de sauver la monarchie et nous devons ajouter: de sauver la reine. Quelle est la portée, quel est le sens de ces rumeurs tristes et sombres sur la maladie et le dépérissement d'une princesse qui a toujours joui d'une constitution robuste et d'une santé parfaite jusqu'au retour si peu désiré de sa mère. Devons-nous supposer que la nature elle-même s'acharne à détruire une existence contre laquelle n'ont cessé d'être dirigés les plus odieuses intrigues? Ou bien ces rumeurs sinistres que l'on discute ouvertement en Espagne ne sont-elles que les précurseurs d'une autre catastrophe? Dans quelques semaines peut-être nous aurons le mot de cette triste énigme; mais ce qui est certain c'est que si les chefs du parti national ne peuvent, dans l'état actuel du pays et par leurs efforts réunis, secouer le joug qui pèse sur la personne de leur souveraine et l'indépendance de leur pays, ils mériteront l'humiliation et les malédictions qui les menacent.

Le *Constitutionnel* a annoncé que lord Palmerston se serait procuré un traité secret passé entre la France et l'Autriche, traité qui menacerait, dit cette feuille, non-seulement l'indépendance, mais l'indivisibilité de la Suisse.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Bien public* de Mâcon, journal rédigé sous le patronage de M. de Lamartine, une autre nouvelle, qui serait le complément de celle que donne le *Constitutionnel*. La France aurait demandé la coopération de M. de Metternich pour agir contre la Suisse, et par réciprocity, M. Guizot se serait engagé à agir contre l'Italie.

Nous laissons parler le *Bien public*: « Voici quels auraient été les projets du ministre en Italie. L'occupation de Civita-Vecchia, au moyen de la flotte du prince de Joinville et d'un débarquement de marins, devait coïncider avec l'invasion de Ferrare par les Autrichiens, et la contre-révolution préparée à Rome par le parti austro-jésuitique. On espérait ainsi, de concert avec l'Autriche et les jésuites, anéantir le libéralisme italien.

« Mais en voyant l'attitude ferme et déterminée des populations italiennes, on aurait été intimidé. A la veille de l'exécution, M. Rossi et l'ambassadeur d'Autriche auraient envoyé contre ordre au prince de Joinville et au commandant des forces autrichiennes. Le courrier expédié au prince de Joinville serait seul arrivé à temps. Voilà pourquoi nous n'avons eu que l'occupation de Ferrare.

« Le gouvernement, en adressant au prince de Joinville les ordres nécessaires à l'accomplissement de ce coup de main, aurait donné à entendre au jeune amiral qu'on voulait protéger contre l'Autriche la liberté renaissante de l'Italie.

« Mais après ce contre-ordre, le prince, détrompé par l'entente cordiale de l'Autriche et de la France, aurait été indigné de cette fraude autant que

du rôle anti-libéral qu'on voulait lui faire jouer, et c'est alors qu'il se serait retiré du commandement de la flotte. »

Nous lisons dans le *Handelsblad*, du 12 de ce mois les lignes suivantes, qui nous signalent l'arrivée à Amsterdam d'une cantatrice de talent.

« Ces jours derniers nous avons eu le plaisir d'entendre dans un concert particulier Mme Lacoste de Paris, et nous pouvons dire sans crainte de conteste, que nous avons rarement entendu une cantatrice unissant à une voix forte et pleine de sonorité une exécution plus pure et plus parfaite. Nous apprenons que Mme Lacoste, déjà engagée pour chanter dans les concerts que donnent pendant cette saison musicale nos sociétés philharmoniques des principales villes du royaume, vient d'être également engagée par le célèbre virtuose Haunann, pour le brillant concert qu'il doit donner incessamment à La Haye. »

Nouvelles de France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 janvier.

A une heure 1/4 la séance est ouverte; le procès-verbal est lu et adopté.

M. Odilon-Barrot annonce son intention d'adresser au gouvernement des interpellations sur l'affaire Petit.

M. Guizot. Je suis prêt à donner toutes les explications nécessaires.

L'ordre du jour indique la communication du projet d'adresse, dont voici le texte:

« Sire, depuis notre dernière session, une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur votre patrie. Le monde, par son courage, méritait cette faveur du Ciel. Jamais en de telles circonstances, l'ordre public n'avait été si généreusement maintenu. Les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances; le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique; notre commerce s'est garanti par sa prudence, sinon de pénibles atteintes, du moins des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons avec Votre Majesté, de toucher au terme de ces épreuves dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement.

« Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et aux progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse. Mais, tout en continuant de lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un Etat.

« Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations.

« Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et d'importants travaux; déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douane sont soumis à nos délibérations. Vous nous annoncez d'autres projets sur diverses matières non moins dignes d'examen, sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts de piété, sur l'application des lois de l'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse. Nous nous associerons au vœu de Votre Majesté en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions des dangereuses utopies et leur procurer toutes les améliorations matérielles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser.

« Les rapports de votre gouvernement avec toutes les puissances étrangères nous donnent la confiance que la paix du monde est assurée. Comme vous, Sire, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des Etats. Nos sympathies et nos vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens qui s'efforcent de concert dans cette voie nouvelle avec une prévoyante sagesse, dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple.

« La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et son gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour lui offrir une médiation bienveillante. La Suisse connaît, nous l'espérons, que c'est par le respect des bases fondamentales de la confédération helvétique qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir.

« Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise, si hautement stipulés par les traités.

« La chambre espère que les mesures adoptées par votre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata.

« Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infa-

nyait paré des travaux dont il devait s'occuper dans la soirée. — En l'absence de Mme Barbançon, va donc à la cave chercher la dernière bouteille de ce vieux vin de Chypre que j'ai autrefois rapporté du Levant... M. Gerald en acceptant un verre avant de nous séparer. Pour une demi-heure de retard, les mémoires de ton maître maçon ne prendront pas feu.

— Excellente idée, mon oncle... car je ne suis pas tout à fait à l'heure, comme lorsque je suis de semaine au quartier... Je cours à la cave... Gerald goûtera de votre nectar, mon oncle.

Et Olivier disparaît en courant.

— Monsieur Gerald, — dit alors le commandant au jeune duc avec émotion, — ce n'est pas seulement pour vous faire goûter mon vin de Chypre que j'ai renvoyé Olivier... c'est afin de pouvoir vous parler de moi... à cœur ouvert; vous dire, à vous, son meilleur ami... tout ce qu'il y a de bon et de délicat... de généreux chez lui.

— Je sais cela, mon commandant... mais j'aime à me l'entendre répéter par vous... par vous surtout... qui appréciez si bien Olivier.

— Non, monsieur Gerald, non, vous ne savez pas tout... vous ne pouvez vous imaginer le travail pénible, ardu, que le pauvre garçon s'impose, non seulement pour ne pas m'être à charge... pendant son semestre, mais encore pour me faire de petits présents que je n'ose refuser, de peur de lui faire trop de peine... Cette belle pipe, c'est lui qui me l'a donnée... J'aime beaucoup les rosiers. Dernièrement il m'a apporté deux superbes espèces nouvelles. Que vous dirai-je? J'avais depuis long-temps bien envie d'un bon feuillet... car lorsque deux de mes blessures se rouvrent, et cela n'arrive que trop souvent, je suis forcé de rester plusieurs nuits assis... mais un bon feuillet, c'était trop cher... voilà qu'il y a huit jours, je vous apporte ce mémorable désir par moi... J'aurais dû me méfier de quelque chose, car Olivier avait passé je ne sais combien de nuits à faire des écritures... excusé ces confidences de bonnes et paternelles, monsieur Gerald... dit le vieux marin d'une voix altérée, pendant qu'une main roulait sur sa moustache blanche, — mais j'ai le cœur plein, il faut qu'il s'ouvre... et vous dire cela à vous... c'est un double bonheur.

— Et comme Gerald allait parler, le commandant l'interrompit en lui disant:

— Permettez, Monsieur Gerald... vous allez me trouver bien bavard; mais Olivier va venir et j'ai une grâce à vous demander. Par votre position, vous devez avoir de grandes et belles connaissances, Monsieur Gerald? Mon oncle Olivier n'est appuyé par personnes... et pourtant, par ses ser-

vices, par son éducation, par sa conduite, il a droit à l'épanouissement... Mais il n'a jamais ni voulu, ni osé faire la moindre démarche auprès de ses chefs... Je conçois cela, car si j'avais été un *brosseur*, comme nous disons... je serais capitaine de vaisseau; mais, que voulez-vous... il paraît que ça tient de famille... Olivier est comme moi, nous nous battons de notre mieux, nous sommes esclaves du service; et puis, quand il s'agit de demander, nous devenons tout bêtes et tout honteux... Mais... voilà Olivier qui revient de la cave, — dit vivement le vieux marin en reprenant sa pipe et en la fumant précipitamment, — n'avez l'air de rien, Monsieur Gerald; pour l'instant du Dieu n'avez l'air de rien, Olivier se douterait de quelque chose.

— Mon commandant, il faut qu'Olivier soit sous-lieutenant avant la fin de son semestre... et il le sera, — dit Gerald, ému des confidences du vétéran. J'ai peu de crédit par moi-même, mais je vous parlais du marquis de Mailfort, il jouit partout d'une si haute considération, que, vivement recommandée par lui, la nomination d'Olivier, qui n'est que droit et justice, sera emportée d'emblée; je m'en charge, soyez tranquille.

— Ah! Monsieur Gerald, je vous avais bien jugé tout de suite... dit vivement le commandant; — vous êtes un frère pour mon pauvre enfant... mais le voilà, n'avez l'air de rien.

Et le digne homme recommença de fumer sa pipe d'un air très dégagé, après avoir néanmoins du bout du doigt enlevé au coin de son œil une larme trop rebelle.

Gerald, s'adressant à son ancien camarade afin d'éloigner de lui tout soupçon au sujet de l'entretien précédent, lui cria:

— Arrive donc, traînard! on dirait, par Dieu! que tu as été à la cave avec quelque jolie cabaretière comme la belle juive d'Oran... Te rappelles-tu cette pauvre Dinah?... don Juan que tu es!

— Le fait est qu'elle était gentille, — répondit le jeune soldat, en soupirant à ce souvenir d'amour avec satisfaction; — mais c'était un laidron... comparé à la jeune fille que je viens de rencontrer dans la cour, — dit Olivier, en déposant avec précaution sur la table la poudreuse bouteille de vin de Chypre.

— Ah!... maintenant je comprends la durée de ton absence.

— Voyez-vous le gaillard; — ajouta le vétéran revenant peu à peu de son attendrissement, — et qu'est-ce que cette beauté que tu viens de rencontrer, mon garçon?

— Voyons... mets-nous au fait de ta conquête au moins, — dit Gerald.

— Pardieu! Monsieur le duc, — dit Olivier en riant, — cela se rencontre à merveille... c'est une duchesse...

— Comment! une duchesse? — dit Gerald.

— Une duchesse aux Batignolles, — s'écria le commandant, — c'est du fruit nouveau... et fièrement flatteur pour le quartier.

— Allons, mon bon oncle... je vais un peu rabattre de votre amour propre *batignollais*. Ma conquête, comme dit le fou de Gerald, d'abord n'est pas ma conquête... et puis elle n'est pas duchesse... seulement on l'a surnommée la duchesse.

— Et d'où lui vient ce glorieux surnom! — demanda Gerald.

— On l'appelle ainsi, — reprit Olivier, — parce qu'elle est, dit-on, belle et orgueilleuse comme une duchesse...

— Tu as oublié... sage... — dit Gerald en riant.

— Vraiment, — dit Olivier, — est-ce que les duchesses sont si sages?

— Veux-tu te faire, mon oncle, — reprit Gerald en interrompant le jeune soldat. — Je crois, tuteur! bien qu'elles sont sages... les duchesses!

— Eh bien! alors elle est belle, orgueilleuse et sage comme une duchesse; telle est la cause du surnom de cette jeune fille.

— Et qu'est-ce que c'est que cette jolie duchesse? — demanda Gerald.

— En ma qualité de duc, comme tu dis, tu dois satisfaire ma curiosité... Elle est maîtresse de piano... — reprit Olivier, — tu vois qu'elle dérogé furieusement!

— C'est plutôt le piano qui devient très aristocrate sous ses belles mains... car elle doit avoir aussi des mains de duchesse?... Voyons, conte-moi cela... que diable! tu es amoureux; à qui feras-tu des confidences, si non à ton oncle... à ton camarade?...

— Je voudrais bien avoir le droit de vous en faire, des confidences... dit Olivier en riant, — parce que je ne vous en ferais pas; mais vrai c'est la première fois que je vois cette jeune fille.

— Mais en détails... sur elle?

— Il y a une Mme Herbaud qui loge ici, au second, — répondit Olivier.

— Tous les dimanches, cette excellente femme rassemble chez elle des jeunes filles, amies de ses filles; les unes sont teneuses de livres ou demoiselles de magasin, d'autres maîtresses de dessin, ou, comme tu dis, duchesses, maîtresses de musique... Je l'assure qu'il y a du charme dans toutes ces braves filles travaillent toute la semaine comme de petits lions, gagnent honorablement leur vie, et s'amuse follement le dimanche chez la bonne

gale dévouement de nos soldats, et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre. Le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet événement, qui promet à la France l'allégement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils, bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à continuer la conquête de cette terre devenue française par la force de nos armes.

» Sire, en vous dévouant au service de notre patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants aux soins de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à la défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'état surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, Sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre charte de 1830, par vous transmise aux générations qui nous suivent, comme un immortal dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir l'alliance de l'ordre et de la liberté.

La discussion est fixée à jeudi prochain.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Larochefoucauld, qui provoque lui-même, de la part de la chambre, une autorisation de poursuite contre lui-même. C'est, dit-il, la seule réponse qu'il entende faire quant à présent aux attaques dont il est l'objet.

La séance est levée.

Nous publions ci-après le dernier discours prononcé par M. Guizot sur la question suisse, dans la séance de la chambre des pairs du 13 de ce mois; M. Guizot donne à un passage de son discours lecture d'une dépêche adressée en 1832 par lord Palmerston, alors comme aujourd'hui ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, au ministre anglais en Suisse; dans cette dépêche se trouve clairement déterminée la nature des relations dans lesquelles les traités constitutifs de la confédération la placent vis-à-vis de l'Europe. Les sacrifices qu'ont faits plusieurs puissances pour compléter le territoire helvétique, l'obligation que toutes ont imposée aux petits cantons récalcitrants d'entrer dans la confédération et d'accepter le pacte, la responsabilité qu'elles ont ainsi assumée d'en faire respecter les conditions. Le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique les avait éclaircis et résolus avec une très grande puissance de logique. Lord Palmerston allait jusqu'à contester à la Suisse le droit de réformer le pacte. Il est certain que le mal qui a été fait aurait pu être prévenu en partie par une union plus sincère et plus prompte de toutes les grandes puissances. M. Guizot, et il l'a dit ouvertement, a fait tout ce qui était possible pour réaliser cette union. Il n'a réussi qu'à demi, puisqu'il a réussi trop tard; mais c'est seulement ce qu'il doit regretter, et non pas les efforts qu'il a faits pour y parvenir plus tôt.

Voici le discours prononcé par cet homme d'Etat :

Avant d'entrer dans la discussion, j'ai besoin d'éclaircir un fait que M. le comte de La Redorte a indiqué tout à l'heure, et de rassurer votre commission et la chambre elle-même sur l'emploi qu'elle a fait, dans son projet d'adresse, du mot *les cantons suisses*. C'est le mot consacré; c'est le mot qui se trouve dans toutes les lettres de créance des ambassadeurs du roi en Suisse, non seulement des ambassadeurs français, mais aussi de la plupart des ambassadeurs étrangers. J'ai sous les yeux les lettres de créance de M. le comte de Pontois, de M. le comte de Bon-le-Comte, et elles portent : « Nous l'avons nommé pour résider près des loyaux cantons composant la confédération suisse, avec le caractère de notre ambassadeur. » Ainsi, quand la commission de la chambre, dans son projet d'adresse, se sert du mot *cantons suisses*, elle ne fait qu'employer un terme usité et légal dans nos relations avec la Suisse.

Messieurs, si quelque chose pouvait m'inspirer un sentiment qui, j'espère, ne m'atteindra jamais, c'est-à-dire le regret d'avoir voulu faire dans une circonstance importante et compliquée tout mon devoir et accomplir toutes les obligations d'une saine et juste politique, ce serait ce qui m'arrive dans ce débat.

Je suis en butte aux reproches les plus contraires : j'ai fait trop ou trop peu; j'ai agi trop tôt ou trop tard, trop vite ou trop lentement; j'ai eu de bonnes intentions; j'ai pratiqué de bons principes, mais pas assez, pas efficacement.

Mme Herbaud : on joue à des petits jeux, en danse au piano; c'est très amusant; voilà deux dimanches que Mme Barbançon m'a présenté chez cette dame, et ma foi...

— Je demande à être présentée à Mme Herbaud, — s'écria le jeune duc en interrompant son ami.

— Tu demandes... tu demandes... tu crois qu'il n'y a qu'à demander, toi? — reprit gaiement Olivier. — Apprends, mon cher, que les Batignolles sont aussi exclusives que ton faubourg Saint-Germain.

— Bon, tu es jaloux, tu as tort; d'abord... parce que vraies ou supposées... les *duchesses* ne s'affriandent plus... surtout quand elles sont sages... et puis l'on ne vient pas au faubourg Batignolles pour s'amouracher d'une duchesse. Ainsi, rassure-toi et d'ailleurs, si tu me refuses, je suis au mieux avec maman Barbançon; je lui demanderai d'être présentée à Mme Herbaud.

— Enfin, nous verrons si l'on peut t'admettre, — dit Olivier avec une importance comique. — Mais, pour en revenir à la *duchesse*, Mme Herbaud, qui est fort liée avec elle, m'a dit, l'autre dimanche, comme je m'exprimais sur cette réunion de charmantes jeunes filles : « Que diriez-vous donc, Monsieur, si vous voyiez la *duchesse*... » (et la digne femme m'a montré les lettres dont je t'ai parlé sur l'origine de son surnom) et nous manquons de elle nous manque beaucoup; car toute *duchesse* qu'elle soit, elle est adorée ici par tout le monde; mais depuis quelques jours elle a été appelée auprès d'une grande dame très riche et très malade... dont les souffrances sont si grandes, et si rebelles, que les médecins, à bout de science, ont eu l'idée d'essayer si une musique douce et suave ne calmerait pas les douleurs de la pauvre dame.

— Voilà qui est singulier, — dit Gerald.

— Quoi donc? lui demanda Olivier.

— Cette pauvre femme, si malade, dont on essaye de calmer des douleurs par tous les moyens possibles; et auprès de qui ta *duchesse* a été appelée... c'est Mme la comtesse de Beaumesnil.

— La même qui vient d'envoyer chercher maman Barbançon? — demanda le vétérinaire.

— Oui, mon commandant, j'avais déjà entendu parler de cette espèce de cure musicale entreprise pour adoucir les atroces souffrances de la comtesse.

— Le fait est que la rencontre est assez bizarre, — dit Olivier, — mais paraît que la tentative des médecins n'a pas été vaine, car chaque soir

Pourquoi ces reproches contradictoires? parce que j'ai voulu ne pas m'attacher à une idée fixe et exclusive. Parce que j'ai voulu tenir compte de tous les droits, de tous les intérêts, de tous les faits; parce que j'ai voulu avoir sans cesse présente à l'esprit la question tout entière, tous ses éléments, toutes ses phases, et l'avenir aussi bien que le présent. Je reconnais qu'il est résulté de là certains sacrifices. Je n'en persiste pas moins à penser que j'ai eu raison, que j'ai fait mon devoir, et que l'avenir, peut-être un avenir prochain, le démontrera.

Je ne veux point rentrer dans le fond de la question. Quoique j'aie entendu tout à l'heure l'honorable comte de La Redorte et l'honorable comte Pelet (de la Lozère), j'avoue que je tiens encore pour acquis les points de droit et les points de fait établis par mon honorable ami M. le duc de Broglie. Je tiens également pour acquise l'adhésion que l'honorable duc de Noailles a donnée aux principes que le gouvernement a suivis dans cette affaire. Je tiens encore pour acquises les vives et vertueuses impressions que l'honorable comte de Montalembert a suscitées hier dans vos cœurs. Ce sont là les grandes causes de cette affaire, je les tiens toutes pour gagnées, et je ne sens aucun besoin d'y revenir.

La question dont j'ai encore à entretenir la chambre est bien petite à côté de celles-là : c'est uniquement la question de prudence et de convenance dans la conduite que le gouvernement a tenue en Suisse; mais quelque inférieure qu'elle soit aux grandes questions que, je le répète, je tiens pour gagnées dans votre esprit; je suis bien obligé de la soutenir et de prouver que le gouvernement a agi sagement et dans le sentiment des véritables intérêts du pays. (Mouvement d'approbation.)

Messieurs, depuis 1830, la politique de la France envers la Suisse a été constamment favorable, d'une part, à l'indépendance de la Suisse au dehors, de l'autre, à ses libertés au dedans, et au progrès de son gouvernement intérieur. Je n'en veux que deux preuves irréfragables, c'est l'attitude et la conduite que nous avons tenues envers la Suisse dans deux grandes occasions. D'abord en 1830 et 1831, au moment où se sont accomplies ses révolutions intérieures qui ont suivi la nôtre. Ces révolutions ont rencontré notre appui qui a contribué à leur assurer la sécurité qu'elles ont promptement obtenue en Europe.

Dans la seconde occasion, en 1832 et en 1833, quand il s'agissait de la révision du pacte fédéral, quand cette révision occupait la confédération tout entière, nous y sommes nous opposés? Bien loin de là, nous avons appuyé, autant qu'il nous appartenait, cet exercice légitime du droit de la Suisse dans son propre sein.

Voilà la politique que nous avons pratiquée depuis 1830, et je n'entends certainement pas l'abandonner aujourd'hui, car je ne l'ai point abandonnée dans l'affaire qui nous occupe.

Mais où en étions-nous; en 1832, en 1833, lorsque la question de la révision du pacte occupait toute la Suisse? Nous étions là en présence d'un parti, je me sers de ce mot dans sa meilleure et sa plus patriotique acception, d'un parti modéré, libéral et gouvernemental, qui n'entendait point prolonger, renouveler, continuer les révolutions, mais au contraire les terminer, les régler, et gouverner régulièrement son pays. C'était en présence de ce parti que nous agissions et que notre politique se développait.

Malheureusement à côté de ce parti, et pendant qu'il gouvernait la Suisse, des faits nouveaux se développaient dans son sein. Alors apparut avec une grande vivacité le réveil de l'esprit religieux en Suisse, je dis de l'esprit religieux, dogmatique, ardent, et je ne dis pas cela pour le qualifier d'une manière fâcheuse. Je reconnais les dangers, les écarts de l'esprit que je caractérise; mais, à tout prendre, je crois qu'il fut plus de bien à la société qu'il ne lui suscita de dangers. De notre temps surtout, quoique je n'aime pas plus le fanatisme et les écarts du zèle religieux que je ne les aurais aimés au seizième siècle, j'avoue que je ne le crains pas beaucoup. Je ne crois pas que la société, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, ait beaucoup à les redouter.

L'esprit religieux se réveillait donc en Suisse de 1815 à 1830 et de 1830 à 1840, avec une extrême vivacité chez les protestants et les catholiques, se révélant chez les uns par des sectes dissidentes, chez les autres par l'activité des corporations religieuses et en particulier des jésuites.

A côté de ce réveil de l'esprit religieux se plaça le progrès du parti radical. Si les sectes religieuses s'étaient trouvées en présence de ce gouvernement modéré, libéral, éclairé qui administrait la Suisse, vous n'auriez probablement entendu parler de rien de ce que vous avez vu.

C'est par la paix et par la liberté religieuse que l'on contient le zèle excessif des partis religieux : c'est par la paix et la liberté religieuse que des gouvernements modérés auraient assuré tous les bienfaits de l'esprit religieux à la Suisse et en auraient conjuré les dangers. Mais le parti radical, qui se développait, grandissait et prenait peu à peu le pouvoir d'une partie de la confédération dans divers cantons de la Suisse, procédait tout autrement. Le parti radical est naturellement anarchique, tyrannique, querelleur, et de nos jours irréligieux, profondément irréligieux. La lutte s'est donc promptement déclarée entre le parti radical, vainqueur dans la majorité des cantons de la confédération, et l'esprit religieux, actif et ardent dans les autres cantons.

C'est là, Messieurs, ce qui a fait la situation actuelle de la Suisse; c'est là ce qui nous a obligés à modifier notre attitude envers la Suisse. Au lieu de ces gouvernements sages, modérés, avec lesquels nous avions vécu jusque-là, nous nous trouvons en présence de gouvernements radicaux qui ne dissimulaient ou ne réprimaient guère, je suis bien forcé de le dire, l'hostilité de leur parti contre notre monarchie, contre la politique conservatrice du gouvernement de Juillet.

la duchesse qui est, à ce qu'il paraît, excellente musicienne, va chez Mme de Beaumesnil... Et voilà pourquoi je n'avais pas vu cette jeune fille aux deux soirées de Mme Herbaud, de chez qui, sans doute, elle sortait tout à l'heure. Frappé de sa tournure, de sa beauté vraiment extraordinaire, j'ai demandé au portier s'il la connaissait. Sans doute, Monsieur Olivier, m'a-t-il répondu, c'est la *duchesse*.

— Je trouve cela charmant, intéressant, mais beaucoup trop mélancolique pour moi, — Gerald; — je préfère de bonnes et joyeuses filles sans façon comme il doit s'en trouver dans la réunion de Mme Herbaud, et si tu ne m'y présentes pas... tu es un ingrat... rappelle-toi cette jolie mercière d'Alger... qui avait une non moins jolie sœur...

— Comment? — dit le vétérinaire, — et la juive! la jolie cabaretière d'Oran?

— Dam... mon oncle... on est à Oran... on est à Oran... on est à Alger... on aime à Alger...

— Mais tu es donc un Joconde, malheureux! — s'écria le vétérinaire, singulièrement flatté des bonnes fortunes d'Olivier; tu es donc un séducteur!

— Que voulez-vous, mon commandant, — dit Gerald, — ce n'est pas de Pineo stance... on suit la marche de sa division, voilà tout... C'est pourquoi Olivier et moi nous avons été obligés de laisser à Oran, lui sa juive, moi ma Mauresque, pour des petites mercières d'Alger.

— Le fait est, dit le vieux marin, égayé par le vin de Chypre, dont la bouteille avait circulé entre les convives pendant cet entretien, — le fait est que, selon le changement de station, nous quitions les mélancholiques de la Martinique pour les pécheuses de Saint-Pierre-Miquelon, de Terre-Neuve...

— Un fameux changement de zone, dites donc, mon commandant? — reprit Gerald en poussant le coude du vétérinaire, — c'était quitter le feu pour la glace.

— Non, pardieu pas! — reprit le vétérinaire, — je ne sais à quoi ça tient, mais ces pécheuses, blondes comme des Albinos, avaient le diable au corps. Il y avait surtout une petite boulotte à cils blancs, qu'on appelait la *Bailemère*.

— Température du Sénégal... hein!... mon oncle?...

— Ah! fit le vétérinaire.

Et il passa son verre sur la table, en faisant claquer sa langue contre son palais, de sorte que l'on ne savait si ce bruit significatif se rapportait au souvenir de la balnéaire aux cils blancs, ou à la dégustation de...

Dans un grand pays, il n'y a pas à tenir grand compte du langage des journaux ni des écarts de telle ou telle personne dans une assemblée publique, lorsque, à côté de ces écarts, il y a des gouvernements forts qui les répriment, qui ne s'y associent en aucune façon, et qui peuvent répondre au dehors de la conduite du pays; mais, lorsque les clubs s'élevèrent sur le gouvernement, lorsque les hommes qui gouvernent sont eux-mêmes gouvernés par les journaux, comment voulez-vous ne pas tenir compte de ce qui se dit dans les journaux, et de ce qui se fait dans les clubs? C'est ce que nous avons été amenés à faire par les changements, je pourrais dire par les révolutions opérées dans le gouvernement de la plupart des cantons suisses.

Qu'avons-nous fait alors, Messieurs? Avons-nous menacé la Suisse? avons-nous pris vis-à-vis d'elle une attitude belligérante? Pas le moins du monde. Au même moment où nous avons senti la nécessité de prendre envers la Suisse une attitude d'observation et d'avertissement, à ce même moment nous avons rendu hommage au principe de l'indépendance des nations et des gouvernements étrangers.

M. le comte de Montalembert et M. le duc de Noailles nous ont reproché hier de n'avoir pas été assez loin, de n'avoir pas parlé assez haut des premiers moments, de n'avoir pas pris ou provoqué en Europe des mesures préventives et efficaces contre ce qui se passait en Suisse. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? par respect pour l'indépendance des Suisses et de leurs gouvernements.

Ces ménagements qu'on prend, ces lenteurs qu'on accepte dans les relations avec les autres Etats, ce sont autant d'égards pour leur liberté, autant d'hommages rendus aux principes qui président aujourd'hui aux relations extérieures des peuples comme à leur gouvernement intérieur; c'est par respect pour la liberté des Suisses que nous avons commencé par les avertissements amicaux et bienveillants; que nous nous sommes refusés, non seulement à toute idée prochaine d'intervention armée, mais à toute démarche qui aurait annoncé et presque nécessairement amené l'intervention armée à sa suite.

Telles ont été, de 1844 à 1847, les limites que nous n'avons pas voulu dépasser. Tant que la question s'est débattue régulièrement en Suisse et entre les Suisses eux-mêmes, tant que les députés des cantons qui étaient en dissidence avec d'autres cantons ont siégé dans la Diète, discutant là leurs intérêts, cherchant à faire prévaloir leur opinion, à défendre leur indépendance au sein même des institutions du pays, tant que cela a existé, de quel droit aurions-nous nous mêmes proposé une médiation? Ils travaillaient à s'accommoder entre eux, en vertu de leurs institutions, et par leur propre droit.

Tant qu'il y a eu des chances pour que les affaires de la Suisse se réglent entre les Suisses eux-mêmes, nous n'avons pas voulu dépasser la limite des avertissements et des conseils. Nous avons pris les précautions nécessaires pour que l'entente s'établît promptement, si le cas arrivait, entre les puissances de l'Europe. Mais nous n'avons rien fait de plus, nous n'avons rien dû faire de plus; le droit, le respect du droit nous interdisait d'aller plus vite.

Quand est arrivée l'explosion, quand la conciliation des Suisses entre eux et par eux-mêmes a été évidemment impossible, quand les députés des sept cantons dissidents se sont retirés de la Diète, avons-nous perdu un jour alors pour offrir la médiation? Non; nous avons à l'instant provoqué l'action commune des grandes puissances européennes. De toutes, il est vrai, car nous avons mis une grande importance, à ce que cette action fût unanime. Dans l'intérêt de la Suisse, d'abord, ce que nous avons toujours désiré, c'est que toute intervention matérielle fût éloignée de cette question, que rien ne se fit que par l'influence morale. Or, pour que l'influence morale des puissances européennes fût efficace sur la Suisse, il fallait qu'elle fût unanime, et c'est surtout dans ce but, dans cet intérêt suisse que nous avons recherché avec soin cette unanimité.

Nous l'avons recherchée également, par une raison française, dans l'intérêt de notre politique générale. Et, avant d'aborder de côté de la question je demande à la chambre la permission de rappeler qu'il y a trois jours, à cette même tribune, sans prétendre restreindre aucunement les libertés parlementaires dont on fait dans les pays libres un fort large usage, j'ai réclamé pour les grands et les convenances sociales quelque réserve; j'ai demandé que les noms des hommes d'Etat étrangers ne fussent pas jetés et compromis dans nos luttes. Les convenances sont les mêmes pour tous et envers tous; ce que j'ai demandé il y a trois jours, je le redemande aujourd'hui pour le nom qui a été mêlé hier dans ce débat.

Je reviens à la question même. Il est vrai qu'indépendamment de l'intérêt suisse dans l'intérêt de l'action européenne, nous avons mis, j'ai mis une grande importance à ce que l'Angleterre entrât dans cette action. J'ai fait dès le premier moment, des sacrifices pour arriver à ce résultat. Je crois avoir le droit de dire que l'indépendance de notre politique à l'égard de l'Angleterre est maintenant bien prouvée. (Mouvement.) Il est bien prouvé que toutes les fois que nous rencontrerons un grand intérêt national, nous n'hésiterons pas à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour le faire prévaloir. Mais nous n'en avons pas moins continué, nous n'en continuerons pas moins à mettre aux bonnes relations, à la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre une extrême importance; nous n'en continuerons pas moins à penser que, dans les grandes occasions, dans les causes de la civilisation et de la justice, l'action commune de la France et de l'Angleterre est puissante et salutaire pour la paix du monde. Ce que nous pensions il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans, nous le pensons également aujourd'hui.

Toutes les fois qu'en maintenant et l'indépendance de notre politique et

Chypre.

Puis le digne marin s'écria :

— Ah ça! mais qu'est-ce que jo dis là? A-t-on vu des mauvais sujets pareils! Ce que c'est que l'exemple! Ne voit-il pas, un vieux *phoque* comme moi, qui parle d'amourettes avec ces jeunes moustaches... Allons, parlez de vos juives, de vos Mauresques, de vos duchesses, mes enfants, au moins c'est de votre âge.

— Eh bien donc! au nom de la reconnaissance, je somme Olivier de me présenter chez Mme Herbaud, — dit l'opiniâtre Gerald.

— Ce que c'est que la satiété!... Tu vas dans le plus beau, dans le plus grand monde, dit Olivier, — et tu envies... nos pauvres petites réunions batignolaises.

— Avec ça qu'il est amusant le grand monde, — dit Gerald. — J'y vais à mon corps défendant pour ne pas contrarier ma mère... Demain, par exemple, est pour moi un jour assomant, car ma mère donne une maudite dansante... Mais, à propos, viens y donc, Olivier.

— Où ça?

— A la matinee dansante que donne ma mère.

— Moi?

— Eh bien! oui... toi.

— Moi... Olivier Raimond, maréchal des logis... dans ton faubourg Saint-Germain.

— Il serait si agréable bien étonnant que je ne puisse pas à mener chez ma mère mon meilleur ami, parce qu'il a l'honneur d'être un des plus braves soldats de l'armée... Olivier... tu viendras... je veux que tu viennes...

— En dolman et en képi? — n'est-ce pas! — dit Olivier en souriant, et en faisant allusion à sa pauvreté, qui ne lui permettait pas le luxe des habits bourgeois.

Sachant l'emploi que faisait le digne soldat de son pécule si laborieusement gagné, et, connaissant d'ailleurs son ombrageuse susceptibilité, Gerald ne put que répondre :

— C'est vrai... je n'y pensais pas... c'est dommage, nous aurions passé une bonne journée; je t'aurais montré nos beautés à la mode, et je suis sûr que tu n'aurais pas été jaloux et fraîches figures... tu aurais regretté... les réactions de Mme Herbaud.

— Entendez-vous, mon oncle, comme c'est adroitement ramené... Comme il revient à la charge!

Huit heures sonnèrent à la même lointaine horloge.

la dignité de notre pays et de son gouvernement, il se présentera une occasion d'amener l'action commune de la France et de l'Angleterre dans une de ces grandes causes dont je parlais tout à l'heure, nous le ferons, nous provoquerons cette action commune, dussions-nous même avoir quelque inquiétude sur le résultat de nos provocations (Très bien !)

Dans la question qui nous occupe, nous devions penser que l'action commune de l'Angleterre avec les puissances continentales ne rencontrerait pas de grandes difficultés. Les intérêts et les droits de la souveraineté cantonale, les rapports de la confédération helvétique avec l'Europe, tout cela n'était pas nouveau, tout cela s'était présenté, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, en 1832 et en 1833, à l'occasion de la révision du pacte. Le principal secrétaire d'Etat de S. M. britannique avait alors manifesté son opinion et caractérisé sa politique. Voici une dépêche que le 9 juin 1832 il avait adressée au ministre d'Angleterre près la confédération helvétique, avec ordre de la communiquer à la Diète. Mon honorable ami M. le duc de Broglie y a fait allusion dans son discours. Je demande à la chambre la permission de la lui lire.

Lord Palmerston écrivait à M. Percy le 9 juin 1832 :

Lord Palmerston à M. de Portz.

Foreign-Office, le 9 juin 1832.

Les événements qui se sont passés en Suisse pendant la dernière session ont attiré l'attention du gouvernement de S. M.

La Grande-Bretagne ayant été partie dans les traités de 1814 et 1815, par lesquels la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse ont été garanties, et par suite de quels a été établi le système qui unit les cantons séparés dans une confédération générale, il est impossible que le gouvernement de S. M. puisse voir, sans inquiétude, la perspective de changements importants quelconques dans le pacte fédéral qui pourraient affecter les relations politiques de la Suisse par rapport aux Etats voisins.

Le gouvernement de S. M. a été informé par vous qu'une proposition sera faite à la Diète, lors de son assemblée prochaine, pour la révision du pacte fédéral. Le gouvernement de S. M. n'a pas approuvé quels engagements dans ce pacte on peut s'attendre à voir proposer. Il se pourrait qu'il y eût peut-être des changements à faire avec avantage dans les dispositions réglementaires du pacte fédéral et contre lesquels aucune puissance étrangère ne pourrait élever d'objection raisonnable. Mais toute altération qui tendrait à détruire la souveraineté indépendante des cantons séparés et à les soumettre tous à l'autorité arbitraire d'un gouvernement central, produirait un changement si important dans la condition politique de la Suisse, par rapport à ses relations extérieures, et serait tellement en désaccord avec les stipulations sous lesquelles la neutralité et l'inviolabilité du territoire suisse ont été garanties, que les puissances garanties seraient indubitablement autorisées à élever des objections contre un tel changement.

La neutralité de la Suisse est essentiellement liée au système fédéral actuellement établi dans ce pays, et, en conséquence, lorsqu'en 1815 les grandes puissances de l'Europe ont proposé, dans l'intérêt général de tous, non moins que pour le bien particulier de la Suisse, d'investir son territoire du caractère d'inviolabilité et de neutralité perpétuelles, les puissances contractantes ont exigé, comme préliminaire indispensable d'une pareille garantie de leur part, que tous les cantons sans exception souscrivaient au pacte fédéral.

Vous ne devez donc pas perdre de temps pour faire les démarches nécessaires afin de faire connaître à qui de droit les sentiments du gouvernement anglais. A ce sujet, vous direz qu'il est bien loin des intentions du gouvernement de S. M. d'intervenir dans les affaires purement intérieures des gouvernements suisses; mais que, dans une matière qui a un rapport si direct avec les stipulations des traités dans lesquels la Grande-Bretagne est partie, le gouvernement de S. M. se persuade qu'une expression franche et sans réserve de ces opinions sera reçue comme une preuve d'intérêt et d'amitié.

Vous direz que si les changements que l'on a l'intention de proposer dans le pacte fédéral portent seulement sur des dispositions réglementaires, il pourrait être plus prudent de les remettre à une époque future, lorsque l'esprit public sera devenu moins agité qu'il ne l'est maintenant; de peur qu'en soulevant ces questions dans l'état actuel des esprits, cela ne mène à d'autres discussions plus embarrassantes. Mais si on a la pensée de faire des changements qui empièteraient sur la souveraineté indépendante et l'existence politique et séparée des cantons, vous représenterez fortement toutes les difficultés et les dangers que l'exécution d'un pareil projet peut produire, comme il paraît être incompatible avec les arrangements établis en vertu des traités de 1815. Vous ferez observer qu'il est tout à fait improbable que tous les cantons s'accordent sur un plan qui serait un tort manifeste à beaucoup d'entre eux, et que, par conséquent, toute tentative de mettre en exécution une telle réforme conduirait à une guerre civile.

Je le demande à l'honorable comte de La Redorte, trouve-t-il quelque différence entre ce langage et le nôtre, entre ces principes et ceux que nous avons soutenus? Il est évident qu'il n'y en a point; il est évident que la souveraineté cantonale a été, dans ces derniers temps, bien autrement attaquée et compromise par ce qui s'est passé en Suisse, qu'elle ne pouvait l'être en 1832, au moment où la révision du pacte se traitait régulièrement et constitutionnellement au sein de la Diète elle-même.

— Huit heures! — dit vivement Olivier, — diable, et mon maître maçon qui m'attend depuis une heure... Il faut absolument que je te quitte, Gerald... J'ai promis d'être exact — une heure de retard... c'est beaucoup. Or, l'exactitude est la politesse des rois... et de ceux qui apprennent des mémoires — ajouta gaiement Olivier: — Puis, tendant la main à son oncle — bonsoir, mon oncle.

— Tu vas encore travailler une partie de la nuit. — dit le vétérân avec une émotion contenue en jetant un regard significatif à Gerald. — Il ne faudra donc pas que je t'attende?

— Non, mon oncle, conchez-vous... Dites à Mme Barbançon de laisser la clé chez le portier, et des allumettes chimiques dans la cuisine... je ne ferai pas de bruit, je ne vous réveillerai pas.

— Adieu, Monsieur Gerald, — dit le vétérân et tendant la main au jeune duc et la lui serrant d'une manière expressive afin de lui rappeler sa promesse au sujet de la promotion d'Olivier au grade d'officier.

— Adieu, mon commandant, — dit Gerald en répondant à l'étreinte du vétérân, et lui indiquant par un signe qu'il comprenait sa pensée, — vous me permettrez, n'est-ce pas, de revenir vous voir.

— Ce sera pour moi un plaisir... un vrai plaisir, Monsieur Gerald, — dit le vétérân, — vous devez en être sûr...

— Ma foi oui, mon commandant, car je juge en cela d'après moi-même. Allons, Olivier... viens, je te conduirai jusqu'à la porte de ton maître maçon. — J'y gagnerai toujours un quart-d'heure, — dit Olivier. — Bonsoir, mon oncle.

— Bonsoir, mon enfant. Et Olivier ayant pris dans l'entre-soi sa liasse de papiers et son paquet de plumes, sortit avec Gerald, tous deux se tenant par le bras, allèrent jusqu'à la demeure du maçon, où ils se séparèrent, se promettant de se revoir bientôt.

Environ une heure après qu'Olivier eut quitté son oncle, Mme Barbançon fut ramenée aux Batignolles dans la voiture de Mme la comtesse de Beaumessnil.

Le vétérân, surpris du silence et de la physionomie ténébreuse de sa ménagère, lui adressa, mais en vain, plusieurs fois la parole. Il la pria, enfin d'apporter le restant du vin de Chypre. Mme Barbançon prit la bouteille, s'en alla lentement; puis, s'arrêtant bientôt et croisant les bras d'un air méditatif, elle laissa choir par ce mouvement la fiole poudreuse.

— Que le diable vous emporte, — s'écria le vétérân, — voilà le vin de Chypre perdu...

— C'est pourtant vrai, j'ai cassé la bouteille, — répondit la ménagère, en se réveillant comme d'un songe. — Eh bien! ça ne m'étonne pas, depuis que j'ai vu et entendu Mme la comtesse de Beaumessnil; car je viens de la voir... Et dans quel état, mon Dieu! la pauvre femme! Je me creuse la tête pour trouver quelque chose que je ne trouve pas, et d'ici à longtemps je ne serai bonne à rien, allez, Monsieur, il faut y compter.

— C'est toujours quelque chose que de savoir cela d'avance, — reprit le vétérân avec sa placidité habituelle, en voyant Mme Barbançon retomber dans sa mystérieuse préoccupation.

(La suite à demain.)

Ainsi, en 1832, le sentiment des puissances signataires des traités de Vienne sur la portée de ces traités, sur les droits de la souveraineté cantonale, sur la relation nécessaire établie entre ces droits et la neutralité perpétuelle de la Suisse, ce sentiment était universellement admis; et nous pouvions espérer qu'il le serait également dans la circonstance actuelle. Il en a été autrement; nous n'avons aucun droit de nous en plaindre, un gouvernement est parfaitement le maître de modifier sa politique; mais lorsque nous avons fait des sacrifices de temps, des sacrifices de langage pour avoir le concours de l'Angleterre à notre proposition de médiation, afin que par son unanimité elle fût efficace en Suisse, nous avions, je le répète, quelque droit d'espérer ce résultat, et personne ne peut s'étonner que nous l'ayons recherché.

Je n'ai, pour moi-même, aucun repentir des sacrifices que j'ai conseillés au gouvernement du roi pour obtenir l'unanimité dont je parle. Je m'en repens d'autant moins que, quoique ces sacrifices aient retardé l'offre, et par conséquent empêché l'efficacité de la médiation, la question suisse me paraît bien loin encore d'être terminée, et que l'Europe ne doit pas de sitôt cesser de s'en occuper.

Je ne retracerai point, Messieurs, le tableau qui vous a été fait hier si éloquemment, par M. le comte de Montalembert, de l'état intérieur de la Suisse; il faut une nécessité absolue pour se résoudre à porter ici de tels faits, et dans le langage, le seul langage dans lequel on puisse en parler. Je me borne à résumer en quelques mots cette douloureuse situation.

Que pensez-vous de la liberté politique dans une confédération où une partie des Etats souverains est militairement occupée par d'autres, et où des troupes et des représentants fédéraux président aux élections?

Que pensez-vous de la liberté civile dans une confédération où la propriété est traitée comme vous l'avez vu; où des exils, des condamnations, des amendes qui équivalent à des confiscations sont infligées sans jugement, point du tout par les tribunaux du pays, uniquement par le gouvernement provisoire lui-même, par les vainqueurs? Vraies contributions de guerre!

Que pensez-vous de la liberté civile dans un pays où les anciens chefs du gouvernement de certains cantons sont, au moment des élections, enlevés à leurs cantons parce qu'on craindrait qu'ils n'influencent sur les élections, et transportés dans un autre canton, pour y être emprisonnés jusqu'à ce que les élections soient faites? (Rires d'approbation.)

Que pensez-vous de la liberté religieuse dans une confédération où se passent les faits qui vous ont été rappelés, soit sur des protestants, soit sur des catholiques? Je n'y veux ajouter qu'un document que je demande à la chambre la permission de lui lire, et qui prouve en quel état sont aujourd'hui, au sein de la confédération, les relations des pouvoirs civils avec l'Eglise catholique; c'est la protestation du pape, de Pie IX, transmise en son nom à la Suisse, et adressée par lui-même à la confédération helvétique, contre tout ce qui s'y passe. Le voici:

Protestation de monsignor le nonce Mucicelli adressée à la Diète helvétique.

« Le Saint-Père Pie IX a appris, avec la plus profonde douleur, les actes funestes de violation des droits sacrés de l'Eglise catholique, qui, après l'entrée des troupes fédérales dans les sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais, ont eu lieu dans quelques-uns de ces cantons. Il a dû remarquer, le cœur navré de peine, que, par des arrêtés de gouvernements provisoires, on a voulu supprimer des corporations religieuses et de pieux instituts, même de femmes, et que l'on a chassé de leurs paroisses des curés institués canoniquement par l'autorité ecclésiastique, et cela malgré les protestations de leur évêque. Il a dû observer, les larmes aux yeux, que des militaires fédéraux, dans les premiers moments d'irritation et contre les intentions et les ordres de leurs supérieurs, ont osé commettre des sacrilèges et des horreurs dans les églises de ces mêmes cantons.

Le Saint-Père, qui ne s'est pas mêlé de la question politique agitée dans la confédération ces derniers temps, n'a pas pu oublier le devoir sacré qu'il a, comme chef suprême de cette Eglise, de désapprouver hautement toute ces violations. C'est pourquoi il m'a ordonné de remplir ce devoir en son nom auprès de la haute Diète fédérale siégeant à Berne.

J'ai donc l'honneur, Excellence et Messieurs, de m'adresser à vous à ce sujet. Et puisque ma tâche deviendrait infiniment plus pénible si je développais en détail tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps, j'aime mieux le passer sous silence, étant intimement convaincu que non seulement la haute sagesse de la Diète fédérale, mais aussi tous les hommes d'honneur de cette confédération de quelque confession qu'ils soient, seront à même d'en apprécier la portée sous tous les rapports.

Dans ma qualité donc de représentant du Saint-Père, et en son nom, je viens, par la présente, déposer, auprès des hauts représentants cantonaux en Diète fédérale, la protestation formelle contre toute atteinte, par ces décrets, aux droits inhérents au Saint-Siège et en opposition avec le pacte fédéral, de même que contre tous les sacrilèges et actes impies qui ont été commis dans des églises et autres lieux sacrés de la confession catholique.

Ce sont là des faits que la conscience réproche et qui seront un jour sans doute désapprouvés par les historiens impartiaux, et ce sont là autant d'engagements pour vous, Excellence et Messieurs, de les désavouer d'avance, et de faire de manière que la justice et le calme reprennent parfaitement leur empire dans les gouvernements de ces cantons et qu'on rapporte les décrets émis, peut-être dans un moment d'agitation, contre les droits du Saint-Siège.

Ayant la confiance que la haute Diète, titulaire des lieux sacrés de la Confédération, voudra bien établir et maintenir intacts les droits de la confession catholique réclamés par son chef le Souverain Pontife, je suis avec empressement cette occasion pour vous renouveler, Excellence et Messieurs, l'assurance de ma très haute considération.

Je crois qu'il est difficile de s'exprimer avec plus de modération et avec une intention plus évidente de ne pas renouveler les dissensions intestines qui ont amené de si tristes résultats.

Messieurs, croyez-vous que cet état intérieur de la Suisse, cet état de la liberté politique, de la liberté civile, de la liberté religieuse, croyez-vous que ce soit là l'état régulier de la confédération helvétique et de ses rapports avec l'Europe? Je n'hésite pas à dire non, et à dire qu'un pareil état ne doit pas subsister. (Marques d'approbation.)

Il faut deux choses pour que cet état cesse.

Il faut que les puissances de l'Europe, qui ont garanti la neutralité perpétuelle et l'inviolabilité du territoire de la Suisse, continuent à s'entendre, à se concerter, et à tenir à la Suisse, dans la limite de leurs droits, comme des siens, un langage clair et décidé. Il faut en même temps que, par l'empire de la vérité, par l'influence des avertissements loyalement donnés, par l'influence de cette entente, évidemment, efficacement, établie entre les puissances, une réaction salutaire s'opère au sein de la Suisse même; il faut que les hommes sensés, les honnêtes gens de l'intérieur de la Suisse reconnoissent la mauvaise voie dans laquelle ils sont engagés, et s'emploient eux-mêmes efficacement, énergiquement pour en sortir et pour en faire sortir leur pays. C'est à un pays libre que je m'adresse. Je sais qu'il est mal, je ne veux pas dire le vice des sociétés très démocratiques, quand elles sont tombées sous le joug des idées et des passions radicales; je sais qu'il est difficile de secouer ce joug; je sais qu'on ne s'y décide guère qu'à la dernière extrémité, et lorsque le mal est devenu si grave, si pressant, si lourd, si scandaleux, que tout le monde le sent et est prêt à succomber sous le poids du fardeau. On finira par le sentir en Suisse. L'honorable M. de Montalembert adressait hier à la Suisse, en terminant son discours, des pressentiments, je ne veux pas dire des prédictions. Il vous arrivera, disait-il à la Suisse, ce que vous avez fait. Vous avez préféré la conquête à l'alliance, vous connaissez les maux de la conquête. L'honorable M. de Montalembert se trompe. Non, rien de semblable n'arrivera. Il n'y a en Europe, dans le cœur d'aucune des grandes puissances qui traitent cette grande affaire, il n'y a pas l'ombre, il n'y a pas l'apparence même la plus lointaine d'un mauvais dessein, d'un mauvais vouloir contre la Suisse.

L'indépendance, la prospérité, la neutralité de la Suisse sont aujourd'hui, comme en 1815, nécessaires à l'Europe; elles sont désirées et voulues par l'Europe tout entière. La Suisse n'a qu'à rentrer dans l'ordre légal, moral, régulier, établi par les traités, dans le seul ordre qui lui convienne à elle-même comme à l'Europe. Cela dépend d'elle. J'ai la confiance, j'ai l'espérance....

Oui, j'ai la confiance que cela arrivera, que la Suisse rentrera d'elle-même dans l'ordre dont elle a besoin, que l'Europe a droit de voir régner

dans son sein. Mais, je le répète, cela n'arrivera qu'à condition que l'union, l'action commune de l'Europe seront évidentes aux yeux de la Suisse, et donneront aux honnêtes gens la force de faire ce qui doit être fait, en leur en faisant sentir la nécessité.

Ce discours est suivi de marques nombreuses d'assentiment.

THEATRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAUTE SAOÛNE

Jeu di 20 Janvier 1848. — (Représentation n° 90.)

La Sonnambule,

opéra en trois actes, paroles de M. Tavernier, musique de Bellini.

Précédé de :

La Soeur de Jocrisse,

vaudeville en un acte, de MM. Varner et Duvert.

On commencera à 7 heures.

Koninklijke Holl. Schouwburg

Op Vrijdag 21 Januarij 1848. (N° 29 in het abonnement)

Op vereerend verlangen :

De Verwarring,

blijspel in vijf bedrijven, naar het Hoogduitsch van Kotzebue. In een geruimen tijd niet vertoond.

Gevolgd door :

De Vischvrouw,

blijspel met zang in twee bedrijven, naar het Fransch door W. Greever

Aanvang ten half seven ure.

ANNONCES.

Des maladies nerveuses et génératives,

OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS

SUR LA VIRILITE,

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35^e édition : 180 pages. — Prix : 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscretion.

Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant de bitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la saison, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, la maturité et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit possible à l'homme de parcourir.

Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, colorées démontrant les diverses fondations, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladies avec des instructions pour correspondre et cas particuliers;

par S. L. CURTIS et Chirurgiens consultants

Frith street, Soho-quarre, London.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seulement.

En vente à Bruxelles, chez TARRIDE, Longue rue de l'Ecurie, 14, par quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 18 Janvier.

	COURS	OUVERT.	FERM.
	17 Janv.		
Dette active	21 54	54	54
Vito dito	3 66	66	66
Dito en liquidation	3 66	66	66
Dito dito	4 84	84	84
Dito des Indes	4 84	84	84
Syndicat	4 161	162	162
Société de Commerce	4 161	162	162
Act. du lac de Harlem	5 104	104	104
Chemin de fer du Rijn	4 103	103	103
Act. du chemin de fer Holland.	5 103	103	103
Obliq. Hope & C. 1798 & 1816	5 103	103	103
Dito dito. 1828 & 1829	5 103	103	103
Inscrip. au Grand-Livre	6 95	95	95
Certificats au dito	6 85	85	85
Dito inscriptions 1831 & 1833	5 84	84	84
Esprunt de 1841	4 84	84	84
Id. chez Stieglitz et Comp.	4 84	84	84
Passive			
Dette différée à Paris			
Deffered			
Espagne			
Ardoins	5 11	11	11
Dito	3 11	11	11
Coupons Ardoins	5 11	11	11
Obligations Goll. & Comp.	5 98	98	98
Dito métalliques	5 98	98	98
Dito dito	2 98	98	98
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3 27	27	27
Pologne			
Actions 1836			
Brésil			
Emprunt à Londres 1829			
Id.			
Portugal			
Obligations à Londres	3 27	27	27

Bourse de Paris du 17 Janvier.

	COURS	COMP.	FERM.
	16 Janv.		
(Cinq pour cent	116	116	116
Trois pour cent	74	74	74
» » nouveau	74 90	74 90	74 90
Emprunt Ardoins 3 p.c.			
Anc. différée			
Nouv. dito			
Passive			
Naples			
Certificats Falconet			
Pays-Bas			
Dette active	2 116	116	116
Dette active	5 74	74	74
Dito	3 74	74	74
Bonque belge			

Bourse d'Amers du 18 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 A., 14 B. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours aux Bourses (2 heures): Ardoins sans variat.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spui, 75.